

1074

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANCE ET DE
L'ENTREPRENARIAT FEMININ



**Cadre de Dépenses
Sectoriel à
Moyen Terme
(CDSMT)
2013-2015**

MAI 2013

Sommaire
Liste des acronymes

- I. Introduction**
 - II. Mission du Secteur**
 - III. Diagnostic et résultat du secteur**
 - IV. Les défis et contraintes du secteur**
 - V. Rappel des objectifs sectoriels**
 - VI. Programmes et Projet prioritaires**
 - VII. Planification budgétaire**
 - VIII. Mécanismes de mise en œuvre et de suivi évaluation**
-

IX. Annexes

- Tableau 1 : Objectifs sectoriels et Indicateurs de résultats**
- Tableau 2 : Récapitulatif des programmes et projets prioritaires retenus**
- Tableau 3 : Allocations budgétaires par programme et composante**
- Tableau 4 : Allocation budgétaire par activités**
- Tableau 5 : Répartition des activités par type de Dépenses**
- Tableau 6 : Sources de financement**

Liste des acronymes

AGR	Activités Génératrices de Revenus
APDC	Agents Porteurs de Dynamiques Communautaires
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CEDAF	Centre Départemental d'Assistance et de Formation pour la Femme
CENAF	Centre National d'Assistance et de Formation pour la Femme
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DDSC	Direction du Développement Social Communautaire
DEEG	Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre
DEEP	Direction des Etudes et Evaluation de Projet
DMF	Direction de la Microfinance
DOEF	Direction des Organisations et de l'Entrepreneuriat Féminine
DPDEGV	Direction de la Protection des Droits de l'Enfant et des Groupes Vulnérables
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FIMF	Fonds d'Impulsion de la Microfinance
FNCF	Fonds National de Crédit pour les Femmes
FNPEF	Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin
GINDDI	Centre d'Ecoute, d'Information et d'Orientation pour les Enfants en Situation Difficile
MFEEF	Ministère de Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONDF	Observatoire National des Droits de la Femme
ONPN	Office National des Pupilles de la Nation
PALAM	Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers
PLCP	Projet de Lutte Contre la Pauvreté
PLCPFTE	Projet de Lutte Contre la Traite et les Pires Formes de Travail des Enfants
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social

I. Introduction

Les autorités publiques et les partenaires au développement du Sénégal ont fourni de nombreux efforts en vue de lutter contre la précarité, la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités sociales.

Malgré les importantes réalisations à travers la mise en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté, les groupes sociaux les plus vulnérables ont difficilement accès à une protection sociale leur permettant d'assurer leur bien-être. Ce qui se traduit par un exode massif notamment des jeunes vers les villes entraînant ainsi une prolifération des bidonvilles, l'exploitation des enfants par le phénomène de la mendicité et le travail domestique des filles, etc.

Pour lutter contre les facteurs structurels qui engendrent et perpétuent la marginalisation et l'exclusion sociale des groupes vulnérables, le Sénégal met l'accent sur la promotion du développement humain durable par le renforcement des capacités productives en vue d'autonomiser les populations les plus démunies.

Les interventions du MFEEF, à cet effet, se matérialisent par le développement de mécanismes pertinents de prise en charge des groupes vulnérables. Ces mécanismes doivent à terme contribuer, entre autres, à la généralisation de la couverture de la protection sociale.

C'est ainsi que, des projets et programmes ont été retenus dans le document du Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT).

La mise en œuvre de ces projets et programmes contribue au renforcement des mécanismes de transfert direct de ressources publiques aux groupes les plus vulnérables en vue d'améliorer leur accès aux services sociaux de base et à la création de richesse en garantissant la pleine jouissance de leurs droits.

Dans ce cadre, les politiques publiques mises en œuvre accordent une importance particulière au renforcement de la famille, à l'autonomisation de la femme, à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et de la microfinance ainsi qu'à un développement social communautaire inclusif; celui-là à même de favoriser l'intégration et la cohésion sociales.

Cette préoccupation des autorités publiques d'améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables s'inscrit dans la volonté ferme d'atteindre les OMD d'ici 2015. Ainsi, les priorités du Gouvernement à travers le MFEEF, sont déclinées notamment par l'OMD1 : **éliminer l'extrême pauvreté et la faim**; et OMD3 : **promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**. En plus de s'inscrire dans le cadre des engagements internationaux du Sénégal, les actions du Département sont articulées autour de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social, qui constitue le cadre de référence des interventions des différents acteurs.

Engagé dans une dynamique de gestion axée sur les résultats, le ministère a élaboré le présent CDSMT qui s'articule autour de points ci-après:

- ✓ Mission du Secteur ;
- ✓ Diagnostic et résultat du secteur ;
- ✓ Défis et contraintes du secteur ;
- ✓ Rappel des objectifs sectoriels ;
- ✓ Programmes et Projet prioritaires ;
- ✓ Planification budgétaire ;
- ✓ Mécanismes de mise en œuvre et de suivi évaluation.

II. Mission du Secteur

La mission globale du secteur est de promouvoir chez les populations un bien-être matériel, moral, affectif et sanitaire ainsi, qu'une protection leur permettant de s'intégrer, de façon équitable et profonde, dans un processus de développement endogène durable.

Au terme du décret n° 2012-639 du 04 juillet 2012 relatif aux attributions du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin, le département est chargé, sous l'autorité du Premier Ministre, de préparer et de mettre en œuvre la vision du Chef de l'Etat en matière d'élaboration de politique familiale, d'autonomisation des femmes et de protection de l'enfance dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Le MFEEF participe, en liaison avec tous les Ministères, à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'élimination de la pauvreté.

Il veille au respect des droits fondamentaux des enfants et s'assure de la bonne intégration des jeunes enfants dans la vie familiale et sociale.

Le département est aussi responsable des politiques à l'égard des enfants abandonnés, des enfants de la rue et des enfants en voie de marginalisation. Il met en œuvre les actions permettant de donner un cadre de vie décent à ces enfants.

Il identifie et met en œuvre les mesures requises pour la préservation des valeurs familiales nationales et conduit la politique de promotion de la femme et de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes.

Le ministère met en place des mécanismes de renforcement des capacités des femmes chefs d'entreprises ainsi que des Groupements économiques féminins,

notamment en matière de financement et de gestion de leurs activités économiques.

En rapport avec le Ministre de l'Economie et des Finances, il assure la promotion et le développement de la micro finance et incite les institutions bancaires et le système financier décentralisé (SFD) à œuvrer au renforcement des mécanismes existants.

A ce titre, il est notamment chargé de veiller :

- à l'exécution et à la gestion des lignes de crédits destinés aux femmes entrepreneurs, ainsi qu'à la formation des populations cibles ;
- à la mise en place et à la gestion d'un fonds de refinancement au profit des systèmes financiers décentralisés et de l'entrepreneuriat féminin.

III. Diagnostic et résultats du secteur

Au Sénégal, des efforts sont, de plus en plus, fournis dans le cadre des programmes et des projets de réduction de la pauvreté pour favoriser l'expansion économique du pays. Les activités mises en œuvre et les moyens déployés ont permis d'enregistrer des avancées notables dans la prise en charge des groupes vulnérables. Malgré ces importants efforts, le secteur social, champ d'actions du Ministère, reste encore marqué par la précarité, la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités sociales.

Globalement, Le secteur du développement social est marqué par la pauvreté et ses corollaires ainsi que de fortes disparités sociales. En 2011, la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 46,7%. Cette situation s'est révélée négative pour le sous secteur de la femme.

En effet, l'indice des inégalités liées au genre est à un niveau de 0,566, traduisant ainsi les grandes disparités sociales entre hommes et femmes. De plus, d'autres disparités entre les régions sont persistantes par rapport à l'accès aux infrastructures de base : eau potable et assainissement, infrastructures de transport, de stockage, de conservation et de transformation des produits locaux, électricité et aménagements hydro-agricoles. Ce qui constitue des facteurs majeurs d'inégalité et d'inefficience dans la contribution à la croissance économique.

Dans les zones rurales, les femmes sont principalement actives dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Elles utilisent encore des moyens de productions rudimentaires pour près de 82,6% contre 79,4% chez les hommes. En milieu urbain, les femmes s'investissent particulièrement dans le secteur informel plus souple et plus adapté à leurs capacités financières et au calendrier de leurs activités.

Les multiples crises alimentaire, économique, financière et énergétique avec leurs conséquences drastiques sur les conditions de vie des ménages en termes de perte de revenu et d'emploi et de difficultés d'accès aux services sociaux de base n'a fait qu'exacerber cette situation jadis précaire des femmes sénégalaises. Ce qui a entraîné un basculement d'une frange importante de la population et principalement les ménages dirigés par les femmes dans l'extrême pauvreté et conséquemment un ralentissement dans l'atteinte des OMD et une faible valorisation du potentiel d'initiatives et de capacités productives des agents économiques.

Une analyse de la vulnérabilité montre que certaines catégories sociales, du fait de l'insuffisance des revenus et de capital social sont plus exposées que d'autres quand surviennent certains chocs collectifs ou individuels (maladies, catastrophes etc...) ; ce qui les expose et/ou les maintient dans la pauvreté.

De même, les ménages et les communautés, notamment les groupes les plus vulnérables, sont confrontés à une dégradation de leurs conditions de vie. A cela, s'ajoutent des facteurs externes liés aux influences négatives dues, pour l'essentiel, à la dégradation de l'environnement international.

La prise en charge des fortes demandes en matière d'emploi, d'alimentation, d'accès à l'eau potable, de santé, de formation et d'éducation continue également de peser sur les ressources publiques. Même si la lutte contre la pauvreté a connu des progrès ces dernières années, le cercle vicieux de la pauvreté a beaucoup influé sur le chômage, l'exclusion et la cohésion sociale, compliquant davantage les problèmes sociaux. En effet, les résultats enregistrés ont été un peu en deçà des attentes en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales dus, en partie, à une insuffisance de synergie dans les interventions des différents acteurs (Etats, Partenaires au Développement, Société civile).

La faible couverture de la protection sociale doublée du net recul des mécanismes traditionnels de solidarité accentuent la souffrance des groupes vulnérables.

C'est donc en toute logique que l'extension de la protection des groupes vulnérables, constitue un axe politique et stratégique majeur du Gouvernement du Sénégal, notamment du MFEEF.

Cette politique vise, à terme, le développement humain durable du pays qui met l'accent sur l'identification et le renforcement des capacités productives des populations les plus démunies ainsi que sur la lutte contre les facteurs structurels qui engendrent et perpétuent la marginalisation de ces groupes.

Relativement aux missions du Ministère, les interventions sont articulées autour de quatre sous secteurs :

- femme, famille et genre ;
- enfance et petite enfance ;
- entrepreneuriat féminin et micro finance;
- développement et protection sociale.

3.1. Sous secteur Femme, Famille et Genre

La famille sénégalaise en tant que creuset de socialisation et de promotion du bien-être de ses membres, a toujours joué un rôle de régulateur social et de redistribution de revenus à travers la solidarité intra et intergénérationnelle.

Toutefois, il s'avère nécessaire d'identifier et de mettre en œuvre les mesures requises pour la préservation des valeurs familiales nationales et le renforcement des fonctions économiques de la famille afin de lui permettre de remplir correctement son rôle dans le processus de développement économique et social du pays.

Pour ce faire, il y a lieu de prendre en charge certaines contraintes structurelles et socioéconomiques qui se résument comme suit :

- le poids des valeurs traditionnelles en confrontation permanente avec l'influence des facteurs modernes due à l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- la dislocation de la famille et des ménages, du fait des migrations, divorces, conflits et les mutations sociales qui résultent des influences de nouvelles valeurs souvent en conflit avec les us et coutumes;
- la communication déficiente entre les parents et les enfants, l'insuffisance de la médiation familiale et sociale et les difficultés d'accès aux services sociaux de base pour les familles, etc.

Pour l'essentiel, les actions relatives à l'autonomisation des femmes, concernent toutes les mesures de protection requises au plan juridique, économique, social, politique et culturel.

Au plan juridique, l'article 7 de la constitution place la femme au cœur des politiques et stratégies de développement. Cette volonté politique a abouti à la constitutionnalisation de l'égal accès des hommes et des femmes aux sphères de décision, qui s'est traduite par l'adoption de la loi sur la parité (loi 2010-11 instituant la parité absolue homme-femme du 28 Mai 2010), concrétisée pour la première fois lors des dernières législatives.

La loi sur la Parité absolue Homme/Femme dans les institutions totalement ou partiellement électives qui s'inscrit dans la dynamique de renforcement de l'accès et la participation égalitaire des hommes et des femmes dans les instances de prise de décision ;

Le projet de décret de modification du Comité consultatif national de la femme vise à adapter le texte aux nouvelles aspirations exprimées par le mouvement social féminin pour l'érection du cadre de concertation national en Conseil Consultatif des Femmes en cours de validation. Ce projet de décret permettra au comité consultatif de se structurer aux niveaux local et national et permettra de garantir la participation effective des organisations de femmes à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et programmes de développement.

L'institutionnalisation du genre dans les ministères sectoriels, les institutions parlementaires, les Collectivités locales, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé constitue aussi un acquis appréciable pour les femmes.

Au plan économique, plusieurs projets et programmes en faveur des femmes ont été mis en œuvre pour améliorer les revenus des foyers. Ce qui s'est traduit par le développement de mécanismes spécifiques souples, contribuant au renforcement de l'accès des femmes aux ressources financières et concomitamment à l'amélioration de leur pouvoir économique.

La mise en place progressive, depuis 2003, d'infrastructures communautaires appelées Centres d'Assistance et de Formation pour la Femme (01 CENAF au niveau national et 49 CEDAF au niveau départemental). Ces Centres ont pour missions de former et d'assister la femme afin de la rendre autonome en affirmant son leadership dans une logique d'autonomisation des bénéficiaires.

La promotion du statut économique et du leadership des femmes à travers la mise à disposition, suivant une approche décentralisée et concertée avec tous les acteurs, d'équipement de production, de transformation et d'allègement des travaux domestiques de la femme (1000 moulins à céréales par an, du matériel de couture, de teinture, de coiffure, de transformations de produits halieutiques, de fruits et légumes, ... par an, des machines à coudre, du matériel de transformations de céréales et de fruits et légumes, ...). Ces actions ont permis de générer des revenus substantiels aux femmes et de renforcer leur rôle et statut dans la famille et la communauté ;

L'amélioration et le renforcement de l'accès des femmes au crédit par la mise en place du Fonds National de Crédit pour les Femmes et du Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat féminin qui ont permis la réalisation de micro-activités et concourent à mieux structurer les entreprises féminines.

Le MFEEF s'appuie également sur les capacités de mobilisation sociale des femmes qui leur permettent de développer des systèmes de solidarité de plus en plus valorisés pour le développement d'activités génératrices de revenus, mais aussi d'entraide communautaire et sociale.

En outre, les organisations de femmes s'impliquent davantage dans des mécanismes et réseaux pour l'abandon de l'excision, la lutte contre le VIH/SIDA, la promotion de la scolarisation et du maintien des filles à l'école, mais également le développement d'une solidarité en faveur des populations et des groupes vulnérables.

A cet effet, la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'accélération de l'abandon de l'excision 2010 – 2015 constitue une avancée significative dans la lutte contre cette pratique néfaste.

3.2. Sous secteur Enfance et de la petite enfance

La promotion des droits et du bien-être de l'enfant constitue un axe stratégique majeur de la politique du gouvernement principalement du Ministère en charge du développement social. Nonobstant les mécanismes institutionnels et juridiques (cadre normatif national adapté aux instruments juridiques internationaux) d'importants projets et programmes ont été mis en œuvre par le Gouvernement, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux pour lutter contre la vulnérabilité des enfants et autres violences faites à ces derniers sous toutes leurs formes.

Malgré ces efforts, les effets de la crise et des différents chocs intervenus depuis 2008 ont contribué à accroître la vulnérabilité de ces derniers au Sénégal. Cette vulnérabilité concernerait environ 1,5 millions d'enfants habitant les zones rurales les plus pauvres situées dans les régions de Tambacounda, Kédougou, Kolda, Matam, Sédhiou et Fatick ainsi que quelques quartiers suburbains de Dakar.

Près de 500.000 enfants vivent séparés de leurs parents et un grand nombre d'entre eux passent leur vie dans la rue et travaillent ou pratiquent la mendicité (7 600 enfants mendiants dans la région de Dakar en 2007, dont 90% de talibés (42% proviennent des pays limitrophes, Guinée Bissau, Guinée, Mali et Gambie) (source : UCW, 2007).

De nombreux cas d'enfants victimes de traite sont signalés, notamment les enfants venant des régions pauvres et des pays voisins. Les filles sont particulièrement exposées à l'exploitation par le travail et aux violences sexuelles. Les causes en sont la disparition progressive des mécanismes de protection familiale et communautaire, l'urbanisation, la pauvreté et les difficultés d'accès à l'éducation.

Dans le domaine de la petite enfance, l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout Petit s'est engagée dans une profonde réforme articulée autour des points suivants :

- une harmonisation des interventions dans les structures de prise en charge de la petite enfance. C'est ainsi que le programme holistique de la Case des Tout-petits est en train d'être déroulé dans les écoles maternelles et les garderies communautaires, notamment dans ses volets santé, nutrition et éducation avec l'implantation du nouveau curriculum et l'introduction des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- une prise en charge globale de la petite enfance dès les premiers âges (0-6 ans) notamment ceux qui sont les plus vulnérables ;

- et une série d'actions de programmation, de réalisation, d'équipement, de réhabilitation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de toutes les structures publiques et communautaires de prise en charge de la petite enfance, conformément aux dispositions du décret 2006-768 du 31 juillet 2006.

S'agissant de l'enfance, les réformes et actions majeures ont concerné :

- la validation du document de Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance pour une mise en place d'un Système national intégré de protection de l'enfance axé sur un cadre légal et réglementaire renforcé, des services de protection de qualité et l'appui au changement social ;

- le Code de l'enfant en cours de validation qui regroupe l'ensemble des textes concernant la promotion et la mise en œuvre des droits de l'enfant, en harmonie avec les engagements internationaux ratifiés. C'est un cadre légal d'intervention qui devra aussi bien tenir compte des aspects sociaux que des aspects judiciaires dans la prise en charge des problèmes liés à la protection de l'enfance ;

- le renouvellement et l'institutionnalisation du Parlement des Enfants qui entrent dans le cadre de la réalisation du Droit à la Participation des enfants (article 15 Conventions des Droits des Enfants : CDE) ;

- l'institutionnalisation du Comité National de l'Enfant en cours ;

- la mise en place de textes juridiques et administratifs relatifs au statut des orphelins et au fonctionnement de l'Office National des pupilles de la Nation :

- les décrets n° 2010-1343 du 5 Octobre 2010 et n° 2011-284 du 8 Avril 2011 confèrent le statut de Pupille de la Nation à 696 orphelins des victimes du Diola.

- le décret n° 2011-299 du 2 Mars 2011 confère à l'Office National des Pupilles de la Nation, le statut d'Agence d'Exécution. Avec ce nouveau statut, l'ONPN bénéficie d'une autonomie autorisant plus de flexibilités dans ses interventions.

Toujours dans ce domaine, plusieurs actions ont été entreprises pour l'amélioration du système de protection des enfants. Il s'agit entre autres du (de) :

- renforcement des services sociaux de base et de la protection des enfants (Daaras modernes, Case des Tout-petits, etc) ;

- mise en place d'un document de référence pour la prise en charge des enfants privés de soins parentaux ;

- renforcement de l'Information et la Communication sur les droits humains pour un changement durable de comportement ;

- la mise en place d'une ligne d'assistance téléphonique, conforme aux normes et standards internationaux (116) pour le signalement et la protection des cas de violences et d'abus sur les enfants et les jeunes filles ;

- l'aménagement d'un espace d'accueil des jeunes filles pour la prise en considération du genre dans la protection des enfants en situation de vulnérabilité ;

- la prévention des risques de vulnérabilité par l'installation des postes avancés de protection des enfants durant les événements religieux.

3.3. Sous secteur Entreprenariat Féminin et Microfinance

Le bilan des politiques mises en œuvre permet de noter que des avancées plus ou moins significatives ont été enregistrées, notamment dans le cadre du renforcement des compétences des femmes entrepreneures.

Ces politiques se matérialisent par le développement de mécanismes institutionnels et financiers (Fonds National de Crédit pour les Femmes, Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin, Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté, Programme de Réduction de la Pauvreté) pour accompagner les femmes entrepreneures.

Pour l'essentiel, les réalisations de ces différentes structures ont permis d'améliorer substantiellement l'accès des femmes aux financements de leurs activités génératrices de revenus et le renforcement de leurs capacités techniques et d'intervention.

De plus, d'importantes initiatives ont été réalisées par les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers en appui aux actions du gouvernement en faveur de la promotion de l'entreprenariat féminin.

Il faut, cependant, noter que le sous secteur reste confronté à des contraintes liées surtout au **faible accès des femmes entrepreneures à des financements adaptés et aux facteurs de productions.**

Ces contraintes se résument aux points ci-après :

- faible accès des femmes entrepreneures à des financements adaptés et autres facteurs de productions (terre, équipements, etc.) ;
- déficit de structuration et d'organisation (prépondérance de l'informel, absence de formation qualifiante à l'initiative entrepreneuriale et au développement de l'entreprise, problème de normalisation et de certification des produits, d'accès aux marchés internationaux).

S'agissant du développement de la micro finance, les principales contraintes sont liées à la faiblesse de l'enveloppe financière, à la capacitation des acteurs et des institutions, à l'accès au crédit et au taux d'intérêt parfois très élevé. En d'autres termes, il s'agit spécifiquement de :

- la dégradation du portefeuille de crédit ;
- le manque de fiabilité des informations communiquées par certains SFD ;
- l'absence de fonds de garantie des dépôts ;
- la faible maîtrise du cycle et des caractéristiques des filières agricoles existantes et des chaînes de valeur qui les composent ;
- la faiblesse des capacités techniques, de gestion et d'intervention des acteurs de la micro finance ;
- l'absence d'une culture d'épargne ;
- des difficultés de formulation des besoins dans le monde rural.

En termes de résultats, dans le cadre de la mise en cohérence des interventions de la Microfinance, des actions et des réformes ont été entreprises :

- la mise en place d'un Comité National de Coordination des activités de microfinance (CNC). Le CNC regroupe l'ensemble des acteurs du secteur (Ministères publics, Association professionnelle des SFD, BCEAO, Partenaires techniques et financiers, etc.) et se réunit selon une périodicité trimestrielle, sous la Présidence de l'AP/SFD ;
- l'actualisation en 2008 de la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) et de son plan, qui a abouti à un nouveau plan d'action (2008-2013) accompagné d'un budget global de 35 milliards FCFA ;
- le renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel à travers, l'adoption rapide de la nouvelle réglementation pour le développement et la sécurisation du secteur, la Consolidation et développement institutionnel de la DRS/SFD et de la DMF, la très large diffusion de la nouvelle Loi, la production par la BCEAO de 14 Instructions qui accompagnent la Loi et la mise en place d'un Centre de Ressources et de Documentation ;
- la professionnalisation des SFD par la formation, le renforcement de capacité, l'encadrement et la mise en place de Systèmes d'information de gestion (SIG) ;
- le renforcement de l'offre de services financiers en milieu rural par l'appui à l'extension des SFD en milieu rural à travers le projet AESOR, le PALPS, le PAMIF 2 et le PROMER 2, la mise en œuvre d'un projet mobile banking mutualisé depuis 2011 et des actions de recherche développement de nouveaux produits adaptés aux activités économiques de la zone des Niayes réalisées dans le cadre du projet AESOR (trois produits de crédit portant sur le maraichage, l'aviculture et la transformation de produits halieutiques). Le taux de pénétration de la population totale est passé de 6% en 2005 à 12,13% en 2011 ;
- et le financement des petites et moyennes entreprises et renforcement de l'articulation entre SFD et banques. En effet deux projets (PLASEPRI et KfW) appuient les SFD dans le renforcement des activités de crédit vers les MPE et PME.

3.4. Sous-secteur Développement et protection social

Les réformes majeures entreprises dans le secteur depuis 05 ans ont porté essentiellement sur l'extension de la Protection sociale et le suivi des groupes vulnérables.

En effet, l'extension de la protection sociale vise à instaurer un système moderne s'appuyant sur des règles et des mécanismes formels basés sur la notion de prévoyance et de partage de risques mais qui intègre les valeurs

d'entraide et de solidarité traditionnelle. Cela demeure une priorité essentielle du Gouvernement, des populations et des PTF dans la mesure où les systèmes actuels de sécurité sociale n'assurent qu'à peine la couverture sociale de 20% de la population totale. Le principal défi à relever est d'assurer un taux de couverture plus conséquent à moyen terme en optant pour l'extension de la protection à d'autres catégories socioprofessionnelles et en mettant l'accent non seulement sur la couverture santé mais également sur la mise en place de mécanismes d'assistance aux populations affectées par les chocs autres que les maladies. A cet effet, une stratégie nationale d'extension de la couverture du risque maladie (SNECRM)¹ a été définie depuis 2008 et se décline en trois (03) axes :

- l'amélioration des modalités de gestion des dispositifs de gratuité par la création d'un fonds d'achat commun prenant en charge toutes les initiatives de gratuité ;
- le développement, l'amélioration des dispositifs existants et l'extension des publics cibles ;
- le développement de nouvelles initiatives par la création d'un régime spécial pour les ruraux, système de couverture des routiers et autres corps de métiers du secteur informel.

S'agissant des actions entreprises dans le secteur du développement et de la protection social, les interventions ont mis l'accent sur des activités et mesures visant l'amélioration de la qualité du service public et le renforcement des mécanismes de transfert sociaux en faveur des groupes vulnérables à travers :

- un meilleur ciblage pour atteindre les plus vulnérables ;
- une décentralisation de l'action publique à travers la participation des populations, de leurs représentants et des autorités administratives ;
- une plus grande transparence dans les choix qui assure la traçabilité des réalisations du département.

Ces actions majeures ont pour l'essentiel porté sur :

- la promotion de dynamiques locales de développement économique et social et de bonne gouvernance locale mettant l'accent sur une approche globale, intégrée, participative et décentralisée de protection sociale des groupes vulnérables;
- l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes qui a permis de restructurer le mouvement associatif féminin au niveau régional, départemental et local. A cet effet un répertoire national de 23.000 organisations de femmes a été élaboré. L'INPS a également permis la formation et le déploiement de 1200 Acteurs porteurs de dynamique

¹ Source : Stratégie nationale d'Extension de la Couverture du Risque Maladie – Aout 2008

communautaire (APDC) sur toute l'étendue du territoire pour prolonger les politiques publiques jusqu'aux communautés de base ;

- la mise en place du PIDES dans les régions de Kaolack et Dakar pour le renforcement du financement d'activités génératrices de revenus des femmes, de formation et d'insertion des jeunes dans le marché du travail ainsi que l'accès aux services sociaux de base des groupes vulnérables ;

- l'appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle à travers des lignes de crédit spécifiques pour soutenir les jeunes promoteurs dans les zones de concentration géographique desdits programmes ;

- le projet cash transfert NETS initié par la cellule de lutte contre la malnutrition qui a permis de toucher 21 986 mères d'enfants qui ont eu à bénéficier d'allocation en numéraires en 2010 ;

- le projet cash voucher qui a démarré en 2010 avec l'appui du Programme Alimentaire Mondial (PAM) qui cible des familles vulnérables frappées par l'insécurité alimentaire pour un montant de 5.000.000 d'euros. Sur un objectif de 10.000 ménages à Pikine, 9.200 ont été touchés;

- dans le cadre de la lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire, le Gouvernement en partenariat avec le PAM a assisté 1.072.814 bénéficiaires pour un volume de 21.164 tonnes de riz et une valeur 13.865.463.952 FCFA. Et au plan strictement nutritionnel les efforts du gouvernement ont permis de couvrir une cible de 92.555 personnes pour un volume 1660 tonnes et une valeur de 1.320.408.839 FCFA. Ces efforts seront continués pour étendre le programme de bons alimentaires à d'autres localités non encore bénéficiaires;

- l'exécution du Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers (PALAM) a pour objectif majeur de contribuer à la réduction de la pauvreté au sein des populations rurales et féminines en priorité, par l'accès à une alphabétisation fonctionnelle centrée sur les compétences et par l'accès aux services de micro finance favorisant l'auto développement. Il aura permis, en 2012, d'enrôler 3114 enfants dont 60,92% de filles sur les 4 600 prévus dans les 115 ECB, de renforcer les compétences techniques et professionnelles de 1548 jeunes et de 3482 femmes permettant ainsi de lutter contre l'exode rural et d'assurer la formation en finance islamique des intervenants.

IV. Les défis et contraintes du secteur

Les défis et les contraintes peuvent être déclinés en fonction des sous-secteurs.

4.1 Les défis

Les principaux défis auxquels le secteur est confronté sont résumés dans les sous-secteurs ci-après.

4.1.1 Le sous-secteur de la femme, de la famille et du genre

- ✘ Mise en place d'une loi d'orientation familiale et sociale ;
- ✘ Promotion du consommateur local ;
- ✘ Effectivité de l'Institutionnalisation du Genre dans tous les départements ministériels;
- ✘ Promotion de la budgétisation sensible au genre;
- ✘ Eradication de l'excision;
- ✘ Production des rapports périodiques relatifs aux conventions internationales dans les délais requis;
- ✘ Renforcement de l'accès des femmes aux facteurs de production et aux ressources financières.

4.1.2 Le sous-secteur de l'enfance et de la petite enfance

- ✘ Elimination des pires formes de travail des enfants au Sénégal ;
- ✘ Eradication de la mendicité des enfants de rue;
- ✘ Protection et promotion des droits des enfants ;
- ✘ Généralisation des systèmes de "cash transfer" dans le cadre de la lutte contre la vulnérabilité des enfants;
- ✘ Généralisation de la Case des Tout-petits.

4.1.3 Le sous-secteur l'entrepreneuriat féminin et de la microfinance

- ✘ Amélioration de l'environnement légal et réglementaire pour un développement sécurisé du secteur ;
- ✘ Renforcement et diversification de l'offre de produits et services adaptés diversifiés notamment dans les zones non encore couvertes par des IMF professionnelles ;

- ✘ Renforcement de l'articulation entre IMF et Banques, favorisant le financement des MPE et PME, et une intégration du secteur de la micro finance au secteur financier ;
- ✘ Existence d'un cadre institutionnel permettant une gestion articulée et concertée du secteur et de la politique sectorielle ;
- ✘ Disponibilité de ressources humaines qualifiées pour appuyer les programmes;
- ✘ Capacités d'initiative et d'entrepreneuriat des femmes dans la création d'entreprises modernes, dans des créneaux porteurs de croissance;
- ✘ Optimisation du financement des besoins des femmes liés à la création et au développement de leurs entreprises ;
- ✘ Viabilité des entreprises des femmes au regard des multiples rôles qu'elles ont à assumer ;
- ✘ Disponibilité et accessibilité de services d'appui-conseil aux femmes entrepreneures.

4.1.4 Le sous-secteur du développement et de la protection social

- ✘ Généralisation des mécanismes de mise en œuvre de la protection sociale des groupes vulnérables;
- ✘ Organisation des communautés pour faciliter leur accès au paquet minimum de protection sociale;
- ✘ Existence d'un dispositif fonctionnel de recherche sociale accompagnée d'un plan de formation continue;
- ✘ Dotation des services déconcentrés du ministère en ressources humaines et matérielles de qualité;
- ✘ Renforcement de l'accès des communautés aux informations relatives à l'action du gouvernement;
- ✘ Généralisation de l'accès des femmes aux infrastructures et équipements de transformation des produits locaux.

En sommes, les défis sectoriels peuvent être résumés comme suit:

- ✘ Intégration sociale et l'autopromotion économique des groupes vulnérables ;
- ✘ Mise en cohérence et l'organisation du secteur ;
- ✘ Conception de politiques pérennes basées sur la recherche-action et sur un système d'information fiable.

4.2 Les contraintes

Les principales contraintes sont présentées selon les sous-secteurs ci-dessous.

4.2.1 Le sous-secteur de la femme, de la famille et du genre

- ✘ Faiblesse des actions mises en œuvre pour une remise en cause effective des rapports inégalitaires entre l'homme et la femme ;
- ✘ Pesanteurs socioculturelles;
- ✘ Inégalité dans la répartition des rôles et des responsabilités entre l'homme et la femme au sein de la famille et dans la communauté ;
- ✘ Insuffisance de la prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons à tous les niveaux du système éducatif ;
- ✘ Accès limité des femmes aux ressources, facteurs de production, à la technique et à la technologie ;
- ✘ Conflit d'intérêt entre obligations professionnelles, sociales et familiales ;
- ✘ Faible connaissance et prise en compte des questions de genre au sein des secteurs économiques et l'insuffisance des compétences en matière d'application de l'approche genre comme outil de développement;
- ✘ Faible accès des femmes aux pouvoirs économique et politique.

4.2.2 Le sous-secteur de l'enfance et de la petite-enfance

- ✘ Faible application des traités et conventions internationaux ;
- ✘ Faiblesse des ressources destinées à l'appui aux daaras;
- ✘ Faiblesse des ressources de l'Etat allouées au sous-secteur;
- ✘ Faible synergie dans les interventions liée à l'absence de cadre d'action globale au niveau national de prise en charge des droits de l'enfant et à l'autonomisation des projets.

4.2.3 Le sous-secteur de l'entrepreneuriat féminin et de la microfinance

- ✘ Absence d'une vision, claire et partagée, sur l'évolution du secteur et son positionnement dans l'économie nationale ;
- ✘ Inadéquation du cadre réglementaire à l'organisation et au fonctionnement de certains intervenants ;
- ✘ Insuffisance de ressources financières adaptées pour la promotion du secteur ;
- ✘ Absence de professionnalisme de certains intervenants ;
- ✘ Inadéquation du cadre juridique permettant à certaines structures d'avoir une personnalité juridique claire (cas des GEC) ;
- ✘ Durée et conditions de renouvellement de la convention empêchant toute projection sur le long terme.
- ✘ Difficultés d'accès à l'information économique, aux marchés porteurs et solvables dans des conditions de sécurité et de garantie des transactions ;
- ✘ Insuffisance des capacités techniques due au manque de formation à l'entrepreneuriat souvent favorisé par une faiblesse de l'offre de formation ;
- ✘ Inaccessibilité des financements offerts, voire leur inexistence dans certaines localités malgré l'engouement des femmes pour le développement de leurs unités de production ;
- ✘ Blocages d'ordre juridique relevés aux niveaux des dispositions législatives et réglementaires;
- ✘ Poids des pesanteurs et charges qui continuent de peser sur la disponibilité des femmes pour l'exploitation de leurs entreprises.

4.2.4 Le sous-secteur du Développement et protection social

- ✘ Insuffisance de la concertation des acteurs et de la coordination des interventions ;
- ✘ Manque de moyens matériels humains, financiers, logistiques des services déconcentrés du ministère ;

- ✘ Faiblesse des mécanismes de protection sociale et de suivi des groupes vulnérables;
- ✘ Absence de ressources pour le financement de la recherche sociale et de la formation.

V. Rappel des objectifs sectoriels

Pour améliorer le bien-être socioéconomique des populations, notamment des groupes vulnérables, en leur permettant de s'intégrer dans le processus de développement endogène durable inclusif, les objectifs sectoriels du département sont :

OS1 : Promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux;

OS2 : Renforcer les capacités techniques et d'intervention des partenaires et des bénéficiaires-cibles du secteur;

OS3 : Promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux ressources financières et aux facteurs de production;

OS4 : Promouvoir la protection sociale des groupes vulnérables;

OS5 : Améliorer le cadre institutionnel et les mécanismes de gestion du programme du secteur.

Tableau 1 : Objectifs sectoriels et Indicateurs de résultats

Objectifs OMD, SRP	Objectifs sectoriels	Indicateurs de résultats ou d'impact	Niveau de l'année de référence 2012	Cibles		
				Année 2013	Année 2014	Année 2015
OMD 1	Promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base	- Nombre de pauvres touchés par les programmes	9.000	9.000	9.000	10.000
		- Nombre d'équipements d'allègement distribués	900	1000	1000	1000
		- Nombre de daaras réhabilités				
OMD 1 et OMD 3	Promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux ressources financières et aux facteurs de production	- Pourcentage d'organisations féminines de bénéficiaires de crédits	30%	35%	37%	40%
		- Montant alloué au	1.000.000.000	- 1.335.000.000	1.335.000.000	1.335.000.000

		financement des organisations féminines						
		-		-				
		- Nombre d'associations féminines partenaires appuyées	1500	2000	2050	2100		
		- Nombre d'agents du ministère formés	3	60	60	60		
	Renforcer les capacités techniques et d'intervention du secteur et de ses partenaires et des bénéficiaires	- Nombre de partenaires institutionnels formés en genre et loi sur la parité	3 ministères formées+ Parlement (AN et Sénat Formation des Elus locaux	3 ministères	3 ministères	3 ministères		
		- Nombre de femmes formées par les CEDAF	1700	2000	2500	2500		
		- Nombre de femmes	-	1000	1000	1000		

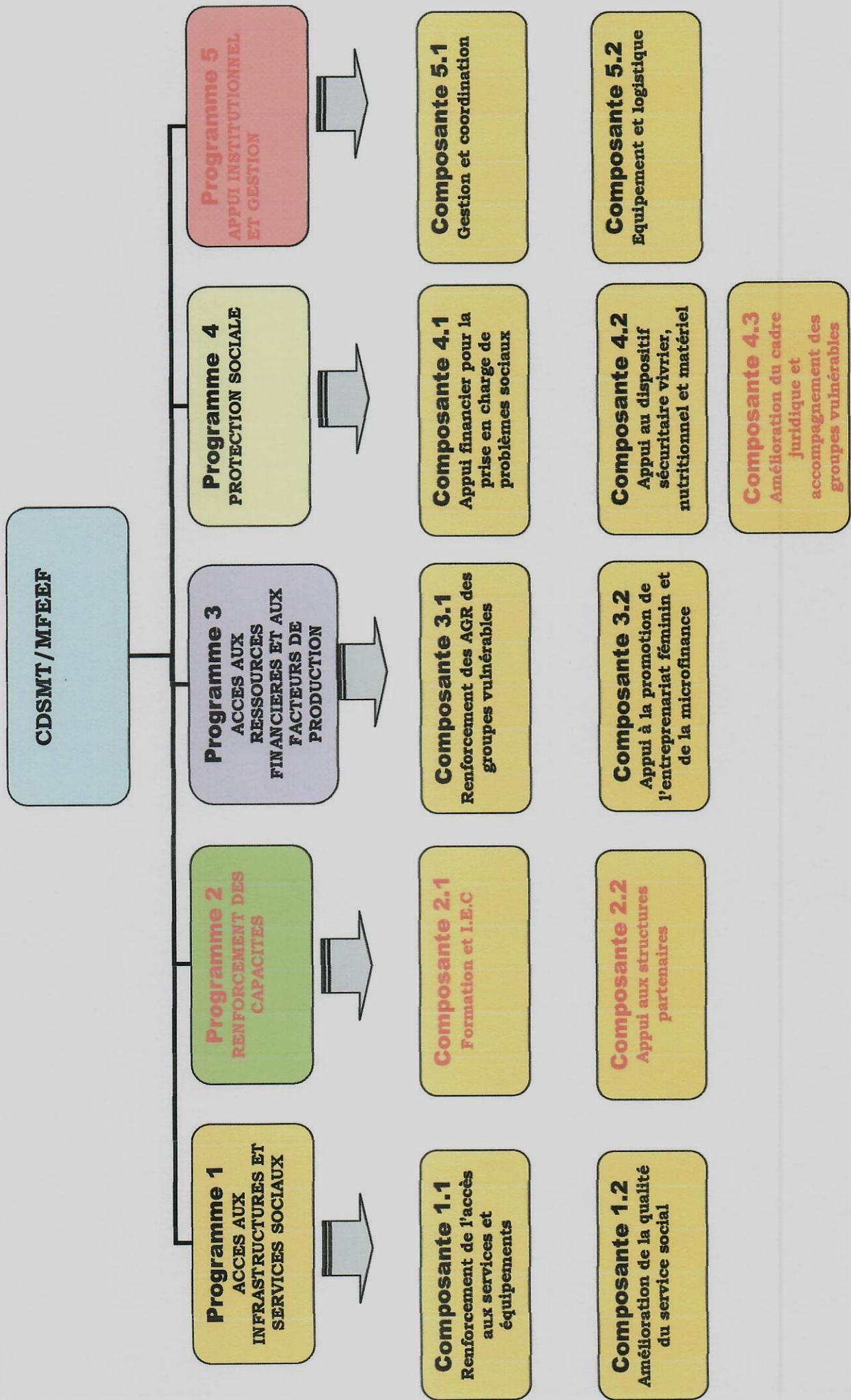
		formées pour l'appropriation du guide de la femme entrepreneur					
		- Nombre de femmes leaders formées sur les MGF	-				
		-	-				
		- Nombre de bénéficiaires de la microfinance	914597	950.000	950.000	950.000	950.000
		-	-				
		- Nombre de ménages touchés	8.000 familles	10.000	10.000	10.000	10.000
		- Nombre d'enfants appuyés par les programmes de protection	8500	10.000	10.000	10.000	10.000
		- Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail	13108	13.200	13.200	13.200	13.200
		OMD 1					
		Promouvoir la protection sociale des groupes vulnérables et améliorer leurs capacités de réponses aux chocs et catastrophes					

Appui institutionnel et gestion	-Nombre de rapports de suivi produits	4	5	5	5	5			
	-Nombre de rapport d'évaluation produits	2	3		3				
	-Nombre de structures équipées	14	22		23				10

VI. Programmes et Projet prioritaires

Les programmes du secteur sont au nombre de cinq (05)

- 1. Accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux;**
- 2. Renforcement des capacités techniques des groupes vulnérables;**
- 3. Accès des groupes vulnérables aux ressources financières et aux facteurs de production;**
- 4. Protection sociale des groupes vulnérables**
- 5. Appui institutionnel et gestion.**



Ministère					
TOTAL	16 889 762 000	18 174 250 100	19 082 962 605	53 611 974 705	

VIII. Mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation

Le Ministre est responsable de la mise en œuvre du CDSMT. A cet effet, il s'appuie sur, d'une part, un comité interministériel d'orientation politique et, d'autre part, sur un dispositif d'exécution financière et technique et de suivi-évaluation.

1.1. Le comité d'orientation et de coordination

Il est chargé de la validation des orientations et des arbitrages nécessaires dans le cadre du CDSMT. Il se réunit annuellement, et est présidé par le Ministre de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin avec la participation des responsables du Département.

1.2. Dispositif d'exécution financière et technique et de suivi-évaluation

Ce dispositif repose principalement sur des structures dont les missions et activités sont les suivantes.

1.2.1. L'exécution financière

1.2.1.1. La Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement

Mission :

Préparer la Loi des Finances de l'année et assurer, en relation avec les services compétents du Ministère de l'Economie et des Finances, l'exécution financière des budgets programmes.

Activités :

- ✘ Centraliser les propositions de dépenses ;
- ✘ Déterminer les grandes masses ;
- ✘ Procéder au pré arbitrage interne ;
- ✘ Préparer la conférence budgétaire ;
- ✘ Exécuter les dépenses prévues ;

- ✘ Présider la Commission interne des marchés publics ;
- ✘ Elaborer, en relation avec la Cellule de Planification, de Suivi et d'Evaluation et les Directions et Services, les requêtes de financement des budgets programmes.

Bien que la DAGE représente l'organe central d'exécution financière, la Cellule de Passation des Marchés Publics, en premier niveau, et l'Inspection interne, en second niveau, chargées du contrôle de régularité des marchés publics, doivent, en amont et en aval, intervenir dans tout le processus au regard de leurs missions respectives.

1.2.1.2. Les Directions et Services

Chaque Direction et Service assure la gestion du ou des volet(s) relevant directement de ses compétences.

1.2.2. Exécution technique

Dépendant de leurs niveaux de compétence et de responsabilités respectifs, l'exécution technique sera essentiellement assurée par les Directions, Services et Projets.

Mission :

Veiller et coordonner, en relation avec les services déconcentrés, à la bonne exécution des activités prévues dans la planification annuelle.

Activités :

- ✘ Elaborer, en relation avec la Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement, des requêtes de financement des budgets programmes ;
- ✘ Assurer la planification mensuelle, trimestrielle et annuelle des activités du programme à exécuter ;
- ✘ Mettre en place un point focal chargé du suivi interne du niveau d'atteinte des indicateurs, et de l'information de la Cellule de Planification, de Suivi et d'Evaluation sur la mise en œuvre des programmes.

1.2.3. Le suivi et l'évaluation de l'exécution financière

L'Inspection interne, en tant que structure interne de contrôle, prend part au suivi et à l'évaluation de l'exécution financière.

Mission :

- ✘ Mise en œuvre, en relation avec le Contrôleur des Opérations financières délégué, une vérification de l'optimisation des ressources, conformément à la gestion axée sur les résultats ;
- ✘ Vérification de l'organisation et du fonctionnement des Directions et Services par rapport aux performances attendues.

Activités :

- ✘ Contrôler, de façon permanente, l'utilisation des crédits alloués aux Directions et Services du Ministère, le rythme de consommation des crédits et l'application des règles budgétaires.
- ✘ Participer à des missions bimensuelles de contrôle et d'évaluation sur le terrain ;
- ✘ Elaborer un rapport de contrôle trimestriel et annuel sur la bonne gouvernance du service offert.

1.2.4. Suivi-évaluation de l'exécution technique

L'exécution technique sera assurée par un comité ad hoc de suivi composé d'agents du département et de représentants du Ministère de l'Economie et des Finances (DB, DI, DCEF). A ce titre, il se réunit périodiquement.

Mission :

Coordination, en relation avec la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement, de l'exécution technique des budgets des programmes par les Directions et les Services déconcentrés.

Activités :

- ✘ Organiser, en synergie avec l'Inspection interne et les Cellules de Planification, de Suivi et d'Évaluation, des missions bimensuelles de contrôle et d'évaluation sur le terrain ;

- ✘ collecter, exploiter et diffuser la documentation produite et les expériences accumulées dans l'exécution des programmes de développement social et mettre en place une base de données ;
- ✘ participer à l'évaluation des stratégies, des politiques, programmes et projets ;
- ✘ Assurer les revues périodiques, les nouvelles orientations du CDSMT ;
- ✘ Elaborer le rapport annuel de performance;
- ✘ Elaborer le rapport d'évaluation du budget.

Tableau 1 : Objectifs sectoriels et Indicateurs de résultats

Objectifs OMD, SRP	Objectifs sectoriels	Indicateurs de résultats ou d'impact	Niveau de l'année de référence 2012	Cibles		
				Année 2013	Année 2014	Année 2015
OMD 1	Promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base	- Nombre de pauvres touchés par les programmes	9.000	9.000	10.000	
		- Nombre d'équipements d'allègement distribués	900	1000	1000	
		- Nombre de daaras réhabilités				
OMD 1 et OMD 3	Promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux ressources financières et aux facteurs de production	- Pourcentage d'organisations féminines bénéficiaires de crédits	30%	35%	40%	
		- Montant allouée au	1.000.000.000	1.335.000.000	1.335.000.000	1.335.000.000

		financement des organisations féminines					
		-	-				
Renforcer les capacités techniques et du secteur et de ses partenaires et des bénéficiaires		- Nombre d'associations féminines partenaires appuyées	1500	2000	2050	2100	
		- Nombre d'agents du ministère formés	3	60	60	60	
		- Nombre de partenaires institutionnels formés en genre et loi sur la parité	3 ministères formées+ Parlement (AN et Sénat Formation des Elus locaux	3 ministères	3 ministères	3 ministères	3 ministères
		- Nombre de femmes formées par les CEDAF	1700	2000	2500	2500	
		- Nombre de femmes	-	1000	1000	1000	

		formées pour l'appropriation du guide de la femme entrepreneur					
		- Nombre de femmes leaders formées sur les MGF	-				
		-	-				
		- Nombre de bénéficiaires de la microfinance	914597	950.000	950.000	950.000	950.000
		-	-				
		- Nombre de ménages touchés	8.000 familles	10.000	10.000	10.000	10.000
		- Nombre d'enfants appuyés par les programmes de protection	8500	10.000	10.000	10.000	10.000
		- Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail	13108	13.200	13.200	13.200	13.200
OMD 1	Promouvoir la protection sociale des groupes vulnérables et améliorer leurs capacités de réponses aux chocs et catastrophes						

Appui institutionnel et gestion	- Nombre de rapports de suivi produits	4		5	5	5			
	- Nombre de rapport d'évaluation produits	2	3		3				
	- Nombre de structures équipées	14	22		23				10

Tableau 2 : Récapitulatif des programmes et projets prioritaires retenus

Intitulé Programme	Projets / composantes	Objectifs spécifiques	Extrants attendus	Imputation responsabilité
<p style="text-align: center;">Accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux</p>	<p style="text-align: center;">Composante 1.1 : Renforcement de l'accès aux services et équipements</p>	<p style="text-align: center;">Promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 CENAF construit et équipés à Dakar ▪ 12 CEDAF de 2ème génération construites ▪ 1 Centre d'Affaires pour les femmes entrepreneurs construit et équipé ▪ 6 Centres Ginddi (Kolda Tamba kaolack St Louis Thiès Matam) 	
	<p style="text-align: center;">Composante 1.2 : Amélioration de la qualité du service social</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ X magasins de stockage du CSA réhabilités ▪ 6 Daaras (St Louis Matam Diourbel Kaolack Louga Tamba) réhabilités 	
<p style="text-align: center;">Renforcement des capacités techniques des groupes vulnérables</p>	<p style="text-align: center;">Composante 2.1: Formation et IEC</p>	<p style="text-align: center;">Renforcer les capacités techniques et d'intervention des partenaires et des bénéficiaires-cibles du secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes formées en genre ▪ Nombre de personnes formées sur la loi sur la parité ▪ 1500 OF et 200 femmes leaders formées sur la lutte contre les MGF ▪ Plans d'action départementaux de lutte contre les MGF élaborés (Tamba, Kolda et Matam) 	

<p align="center">Composante 2.2 : Appui aux structures partenaires</p>	<p align="center">3.1 : Renforcement des AGR des groupes vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1500 femmes bénéficiaires de financements et 20 IMF formés ▪ 200 femmes formées pour l'appropriation du guide de la femme entrepreneur ▪ 250 femmes formées pour la gestion des unités de production (hygiène, marketing et réseautage) ▪ X IMF formés sur le nouveau référentiel comptable, sur le SIG et les techniques modernes de gestion et de contrôle ▪ 12 cadres et agents de micro finance et en genre ▪ 6 MEC formées ▪ 5000 plaquettes et dépliants sur les mécanismes de financement ▪ 3000 plaquettes et dépliants sur le genre ▪ 5000 plaquettes et dépliants sur la loi sur la parité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2100 familles productives aidées ▪ 2100 Personnes démunies y compris Veuves et Orphelins ▪ 150 personnes sinistrées ▪ 300 exciseuses reconverties et financées
<p>Accès des groupes vulnérables aux ressources financières et aux facteurs de production</p>	<p>Promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux ressources financières et aux facteurs de</p>		

<p>Composante 3.2 : Appui à la promotion de l'entreprenariat féminin et de la micro finance</p>	<p>production</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 629 entreprises financées (EF/BOAD) ▪ Consolidation de 100 entreprises existantes (EF/BOAD) ▪ Fonds de refinancement X IMF Refinancés (BID) ▪ Fonds pour microcrédits et AGR (BID) ▪ Fonds de financement d'AGR pour enfants vulnérables (BID) ▪ 70 IMF sont consolidées et appuyées ▪ 9 MEC appuyées 	
<p>Protection sociale des groupes vulnérables</p>	<p>Promouvoir la protection sociale des groupes vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 daaras appuyés par an ▪ 30 jeunes filles appuyées pour la réinsertion professionnelle par an ▪ 8000 ménages touchés ▪ 48000 personnes sinistrées appuyées 	
	<p>Améliorer le cadre institutionnel et les mécanismes de gestion du programme du secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25000 tonnes en stocks de sécurité ▪ X tonnes pour les cérémonies religieuses et groupes vulnérables 	
<p>Composante 4.1 : Appui financier pour la prise en charge de problèmes sociaux</p>			
<p>Composante 4.2 : Appui au dispositif sécuritaire vivrier, nutritionnel et matériel</p>			

	<p>Composante 4.3 : Amélioration du cadre juridique accompagnement des groupes vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi d'orientation sociale adoptée ▪ 2000 ménages déplacés, réfugiés ou victimes de catastrophes naturelles ou accidentelles appuyées ▪ 20000 personnes appuyées 	
<p>Appui institutionnel et gestion</p>	<p>Composante 5.1 : Gestion et coordination</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procédures de pilotage, de gestion, de ciblage, et de suivi-évaluation définies et mises en œuvre. 	
	<p>Composante 5.2 : Equipement et logistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 PC complets, 10 Ordinateurs portables, 10 appareils fax, 5 vidéos projecteurs acquis 	

Tableau 3 : Allocations budgétaires par programme et composante

Programme	Composantes	PROGRAMMATION BUDGETAIRE			TOTAL
		2013	2014	2015	
Promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base	Renforcement de l'accès aux services et équipement	1 636 347 000	1 718 164 350	1 804 072 568	3 522 236 918
	Amélioration de la qualité du Service social	-	100 000 000	105 000 000	205 000 000
	Appui aux structures partenaires	35 000 000	131 750 000	138 337 500	305 087 500
Renforcer les capacités techniques et d'intervention des partenaires et des bénéficiaires cibles du Ministère	Formation et IEC	3 778 309 000	3 967 224 450	4 165 585 673	11 911 119 123
Promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux ressources financières et aux facteurs de production	Renforcement des AGR des Groupes vulnérables	3 400 200 000	3 795 210 000	3 984 970 500	11 180 380 500
	Appuyer à la promotion de l'entreprenariat féminin et de la	1 385 000 000	1 474 250 000	1 547 962 500	4 407 212 500
Promouvoir la protection sociale des groupes vulnérables et améliorer leurs capacités de réponse aux chocs	Appui financier pour la prise en charge de problèmes sociaux	5 683 486 000	5 967 660 300	6 266 043 315	17 917 189 615

Améliorer le cadre institutionnel et les mécanismes de gestion du programme du Ministère	Gestion et coordination	953 099 000	1 000 753 950	1 050 791 648	3 004 644 598
	Equipement et logistique	18 321 000	19 237 050	20 198 903	57 756 953
TOTAL		16 889 762 000	18 174 250 100	19 082 962 605	53 611 974 705
Budget du programme		Total sans personnel			
		Personnel			
		Total			

Tableau 4 : Allocation budgétaire par activités

Programmes	Composantes	Activités	PROGRAMMATION BUDGETAIRE		
			2013	2014	2015
Accès aux infrastructures et services sociaux de base	Renforcement de l'accès aux services et équipement	construire et équiper un CENAF et 12 CEDAF de 2ème génération	535 883 000	562 677 150	590 811 008
		Construire et équiper les cases des tout petits	1 100 464 000	1 155 487 200	1 213 261 560
	Amélioration de la qualité du Service social	Réhabiliter et équiper les services déconcentrés du Développement communautaire	-	100 000 000	105 000 000
Renforcement de Capacités	Appui aux structures partenaires	Créer un centre de ressource de la microfinance et de l'Entreprenariat Féminin	35 000 000	36 750 000	38 587 500
		Mettre en place des organisations communautaires de médiation familiale	-	50 000 000	52 500 000
		Renforcement des capacités des acteurs et intervenants à la	-	45 000 000	47 250 000
					TOTAL
					1 689 371 158
					3 469 212 760
					205 000 000
					110 337 500
					102 500 000
					92 250 000

	base pour la promotion et la protection des droits de l'Enfant et la lutte contre les MGF							
Formation et IEC	formation du jeune enfant	377 600 000	396 480 000	416 304 000	1 190 384 000			
	protection et promotion des droits de l'enfant	198 000 000	207 900 000	218 295 000	624 195 000			
	Vulgariser les instruments de promotion des droits de la femme et de l'enfant, des mécanismes de financement et de création d'entreprise de femmes	267 500 000	280 875 000	294 918 750	843 293 750			
	Contribuer à la sensibilisation des hommes et des femmes pour l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infantile (y compris celle des adolescents (es))	631 421 000	662 992 050	696 141 653	1 990 554 703			
	Formation et	1 773 238 000	1 861 899 900	1 954 994 895	5 590 132 795			

	encadrement des femmes					
	Développement du jeune enfant	530 550 000	557 077 500	584 931 375	1 672 558 875	
	Appuyer les institutions de Microfinance	3 400 200 000	3 570 210 000	3 748 720 500	10 719 130 500	
	Financer les microprojets d'accompagnement des diplômés des CEDAF	-	225 000 000	236 250 000	461 250 000	
Accès aux Ressources financières et aux facteurs de production	Renforcer les dispositifs de financement du ministère	1 385 000 000	1 454 250 000	1 526 962 500	4 366 212 500	
	Appuyer à la promotion de l'entreprenariat féminin et de la	-	20 000 000	21 000 000	41 000 000	
	Créer et rendre fonctionnel un centre d'affaire pour les femmes entrepreneurs					
	Aide et secours aux groupes vulnérables	661 430 000	694 501 500	729 226 575	2 085 158 075	
Protection Sociale	protection sociale des groupes vulnérables	4 142 000 000	4 349 100 000	566 555 000	13 057 655 000	
	Appui financier pour la prise en charge de problèmes sociaux	880 056 000	924 058 800	970 261 740	2 774 376 540	
	prise en charge et retrait des enfants de la rue					

Appui institutionnel et gestion	Gestion et coordination	Elaborer et mettre en oeuvre les procédures de coordination, gestion et de suivi évaluation (y compris le renforcement de capacité du personnel)	24 736 000	25 972 800	27 271 440	77 980 240
		appui et gestion	928 363 000	974 781 150	1 023 520 208	2 926 664 358
	Equipement et logistique	Doter les différents services de matériels et mobiliers de bureau	18 321 000	19 237 050	20 198 903	57 756 953
TOTAL			16 889 762 000	18 174 250 100	19 082 962 605	53 611 974 705

Tableau 5 : Répartition des activités par type de Dépenses

Programmes	Composantes	Activités	Type de dépense	Montant alloué		
Accès aux infrastructures et services sociaux de base	Renforcement de l'accès aux services et équipement	construire et équiper un CENAF et 12 CEDAF de 2ème génération	Dépenses de fonctionnement	35 883 000		
			Investissements exécutés par l'état	500 000 000		
		Sous total activité	535 883 000			
		Transfert en capital	650 000 000			
	Amélioration de la qualité du Service social	Construire et équiper les cases des tout petits	Régénérer et équiper les services décentralisés du Développement communautaire	Transferts courants	450 464 000	
				Sous total activité	1 100 464 000	
		Créer un centre de ressource de la microfinance et de l'Entreprenariat Féminin	Mettre en place des organisations communautaires de médiation familiale	Investissements exécutés par l'état	-	
				Investissements exécutés par l'état	35 000 000	
						-

	Appui aux structures partenaires	Renforcement des capacités des acteurs et intervenants à la base pour la promotion et la protection des droits de l'Enfant et la lutte contre les MGF		
		formation du jeune enfant	Transfert en capital	300 000 000
		protection et promotion des droits de l'enfant	Transferts courants	77 600 000
		Vulgariser les instruments de promotion des droits de la femme et de l'enfant, des mécanismes de financement et de création d'entreprise de femmes	Sous total activité	377 600 000
			Dépenses de fonctionnement	17 000 000
			Transfert en capital	181 000 000
			Sous total activité	198 000 000
			Dépenses de fonctionnement	32 500 000
			Investissements exécutés par l'état	235 000 000
			Sous total activité	267 500 000
		Contribuer à la sensibilisation des hommes et des femmes pour l'amélioration de	Dépenses de fonctionnement	40 971 000
			Investissements exécutés par l'état	590 450 000
			Sous total activité	631 421 000

Renforcement de Capacités

Accès aux Ressources financières et aux facteurs de production	la santé maternelle, néonatale et infantile (y compris celle des adolescents (es))	Dépenses de fonctionnement	48 238 000
		Investissements exécutés par l'état	1 725 000 000
		Transfert en capital	
		Sous total activité	1 773 238 000
		Dépenses de fonctionnement	30 550 000
		Investissements exécutés par l'état	500 000 000
		Sous total activité	530 550 000
		Dépenses de fonctionnement	9 200 000
		Investissements exécutés par l'état	2 891 000 000
		Transfert en capital	500 000 000
		3 400 200 000	
Renforcement des AGR des Groupes vulnérables	Appuyer les institutions de Microfinance		
	Financer les microprojets d'accompagnement des diplômés des CEDAF		
	Renforcer les dispositifs de financement du ministère		-
Appuyer à la promotion de l'entreprenariat féminin et de la	Créer et rendre fonctionnel un	Transfert en capital	1 385 000 000
			-

Tableau 6 : Sources de financement

PROGRAMMES	Source de financement	Prévisions (millions de FCFA)			Total
		2013	2014	2015	
Programme 1. Accès aux infrastructures et services sociaux de base	Budget national	1 636 347 000	1 818 164 350	1 909 072 568	3 727 236 918
	Collectivités locales				
	Population				
	Autres sources nationales				
	Bailleur de fonds 1				
	Sous total programme 1	1 636 347 000	1 818 164 350	1 909 072 568	3 727 236 918
Programme 2. Renforcement de capacité	Budget national	3 813 309 000	4 098 974 450	4 303 923 173	12 216 206 623
	Collectivités locales				
	Population				
	Autres sources nationales				
	Sous total programme 2	3 813 309 000	4 098 974 450	4 303 923 173	12 216 206 623
Programme 3. Accès aux ressources financières et aux facteurs de production	Budget national	4 785 200 000	5 269 460 000	5 532 933 000	15 587 593 000
	Collectivités locales				
	Population				
	Autres sources nationales				
	Bailleur de fonds 1				
	Sous total programme 3	4 785 200 000	5 269 460 000	5 532 933 000	15 587 593 000
Programme 4. Protection Sociale	Budget national	5 683 486 000	5 967 660 300	6 266 043 315	17 917 189 615
	Collectivités locales				
	Population				

	Autres sources nationales						
	Sous total programme 4	5 683 486 000	5 967 660 300	6 266 043 315	17 917 189 615		
	Budget national	971 420 000	1 019 991 000	1 070 990 550	3 062 401 550		
	Collectivités locales						
	Population						
	Autres sources nationales						
	Bailleur de fonds 1						
	Sous total programme 5	971 420 000	1 019 991 000	1 070 990 550	3 062 401 550		
	Total	16 889 762 000	18 174 250 100	19 082 962 605	52 510 627 705		

Programme 5. Appui institutionnel et gestion